

# INTÉRESSEMENT 2020

# PEUT MIEUX FAIRE



La CFDT Cheminots a été l'organisation syndicale leader pour la conclusion de l'accord d'intéressement en juin 2015. Cet accord prend fin cette année. Mais attention, les règles de la représentativité ont changé ! Il faudra désormais la signature d'organisations syndicales ayant obtenu plus de 50 % de représentativité aux élections CSE pour que l'accord soit reconduit. Il faudrait que la CGT ou Sud-Rail – qui s'étaient opposées à cet accord par le passé – y apposent également leur signature. **Qu'en sera-t-il demain ?**

**LES MONTANTS  
BRUTS 2020  
VERSUS 2019 &  
2018 : EFFET  
YOYO !**

ÉPIC	2020	2019	2018
SNCF	323,21 euros	274,09 euros	477 euros
SNCF Mobilités	239,75 euros	192,92 euros	401 euros
SNCF Réseau	267,97 euros	174,94 euros	350 euros



# INTÉRESSEMENT 2020

# PEUT MIEUX FAIRE



La CFDT Cheminots se bat pour que votre investissement dans l'entreprise soit reconnu par une prime d'intéressement à la hauteur de vos efforts. La partie la plus importante pour le calcul relève de la marge opérationnelle de SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Pour une deuxième année consécutive, les efforts considérables des cheminots ne sont pas reconnus à leur vraie hauteur. L'entreprise le justifie par le conflit du projet de loi sur les retraites ayant joué un rôle important sur les résultats financiers.

## FOCUS SUR

### LES MONTANTS BRUTS 2020

#### **SNCF : 323,21 EUROS**

Les cheminots de l'actuelle SA SNCF se voient attribuer **49,12 € de plus** par rapport à l'année dernière, pour une MOP\* de 2,9 M€.

Pour la CFDT Cheminots, cette modeste augmentation ne correspond pas à la forte hausse de productivité.

#### **SNCF MOBILITÉS : 239,75 EUROS**

Les cheminots de l'ex-Épic Mobilités se voient attribuer **46,83 € de plus** par rapport à l'année dernière, pour une MOP\* de 19 M€. La direction souligne la perte enregistrée pour cause de conflit social lié au projet de loi sur la réforme des retraites.

#### **SNCF RÉSEAU : 267,97 EUROS**

Les cheminots de l'actuelle SA Réseau se voient attribuer **93,03 € de plus** par rapport à l'année dernière, pour une MOP\* de 14,5 M€. Pour la CFDT, la forte augmentation du recours à la sous-traitance et l'usage accru du travail de nuit et du dimanche font que ces cheminots ne sont pas remerciés à la hauteur du travail accompli.

## QUE RETENIR ?

De nombreux éléments de la MOP dépendent de choix stratégiques et / ou opérationnels discutables sur un cycle de moyen terme visant la consolidation de l'actuel Groupe public unifié.

La CFDT Cheminots rappelle que dans le monde concurrentiel auquel l'entreprise s'apprête à faire face, la direction devra mettre en place une vraie reconnaissance de ses salariés, qui se traduit également par un intéressement digne de ce nom.

## MÉMO

➤ **Total des enveloppes intéressement GPF : 36,4 M€.**

➤ **Rappel des mesures salariales GPF & accord de branche classifications / rémunérations : 63 M€. Sans l'opposition CGT-SUD-FO, cette somme aurait bénéficié aux cheminots en 2020 en plus de l'intéressement ! ●**

Pour l'instant, malgré une modeste revalorisation des montants, ils restent très faibles par rapport aux entreprises comparables à la SNCF. Cela ne peut que multiplier découragement et démotivation au moment où les cinq sociétés anonymes ont besoin de tous les cheminots ! ●

## CE QUI CHANGE À PARTIR DE CETTE ANNÉE

**Désormais, les règles de la représentativité prévoient que pour qu'un accord soit appliqué ou reconduit, il faut qu'il soit signé par un ensemble d'organisations syndicales ayant obtenu plus de 50 % des suffrages lors des dernières élections professionnelles CSE.**

**La CFDT vous alerte : il pourrait s'agir de l'avant-dernier versement aux cheminots.**

**La CFDT continuera à se battre pour améliorer le dispositif d'intéressement. ●**

**VOS EFFORTS DOIVENT ÊTRE RÉCOMPENSÉS : LA CFDT EXIGE LA RÉVISION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION, L'OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION DU PROCHAIN ACCORD ET LE DOUBLEMENT DE L'ABONDEMENT VERSÉ PAR L'ENTREPRISE.**

## LE VERSEMENT SUR PEG

**L'accord PEG prévoit le fléchage de l'intéressement sur l'un des quatre fonds communs de placement d'entreprise.**

**Si l'agent place tout ou partie de sa prime d'intéressement sur le PEG dans le cadre de ces fonds, un abondement de 30 % du montant versé sera crédité en sus sur ce compte (soit entre 100 et 150 euros supplémentaires, selon les cas). Attention : à défaut de réponse au bulletin d'option avant le 27 avril (versement sur paie fin mai 2020 ou versement sur PEG), l'intéressement sera placé automatiquement sur PEG. ●**

\*La marge opérationnelle (MOP) ou marge d'exploitation correspond au rapport entre le résultat d'exploitation et le chiffre d'affaires. Ce ratio indique la performance économique avant prise en compte du résultat financier, des impôts, et des événements exceptionnels.

